

## **Compte-rendu succinct relatif à la séance ordinaire du conseil municipal en date du 12 octobre 2006.**

Serv : D.G.S./AP/PN

### **DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

#### **POINT 1 – Installation d’un nouveau conseiller municipal**

Suite à la démission de Monsieur FERRARA Stéphane de son mandat de conseiller municipal, Monsieur le Maire installe Mme Rinkenbach Madeleine, suivante de la liste : Roger WALSTER en toute confiance, dans ses nouvelles fonctions.

-----

### **URBANISME**

#### **POINT 2 – Rétrocession de terrains rue Bel Air**

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer un acte de rétrocession de terrains rue Bel Air afin de pouvoir créer une route d'accès vers le futur lotissement.

#### **POINT 3 – Attribution du marché enfouissement des réseaux secs rue Bel Air**

Le conseil municipal décide d'attribuer le marché relatif à l'enfouissement des réseaux secs rue Bel Air à l'entreprise Thépault pour un montant de 45 568,04 € H.T..

#### **POINT 4 – Droit de préemption**

Le conseil municipal décide d'instituer le droit de préemption sur les déclarations d'intention d'aliéner des biens pour les zones U et UA.

#### **POINT 5 – Motion – cession terrain Atelier Central**

Le conseil municipal décide de prendre une motion suite au refus du Préfet d'accorder la délégation du droit de préemption à l'EPF Lorraine relatif à la cession des terrains de l'Atelier Central par Charbonnages de France.

#### **POINT 6 – Arrêt définitif des mines**

Le conseil municipal prend connaissance de l'arrêté d'arrêt définitif des mines et décide de ne pas acquérir la partie du terriil Wendel situé sur le ban communal.

### **POINT 7 – Zonage d’assainissement**

Le conseil municipal prend acte des conclusions du Commissaire Enquêteur relatives à l’enquête publique du zonage d’assainissement.

### **POINT 8 – Aménagement des abords de la Concorde**

Le conseil municipal décide d’annuler la délibération du 23 mai 06 (remplaçant le chemin piéton par des plantations) afin de réaliser la totalité du trottoir longeant la Concorde et allant vers le stand de tir.

-----

## **PATRIMOINE**

### **POINT 9 – Convention SFR-clocher Eglise Saint Théodore**

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention fixant les modalités de location du clocher de l’église St Théodore avec l’opérateur SFR pour un montant HT de 3 800€.

### **POINT 10 – Travaux au Temple Protestant**

Le conseil municipal décide la réalisation de divers travaux au Temple Protestant.

### **POINT 11 – Travaux de couverture aux vestiaires de l’ESPR**

Le conseil municipal décide la réalisation de travaux de couverture provisoire aux vestiaires de l’ESPR, pour un montant de 2 970,29€ TTC.

### **POINT 12 – Mise en place de la nouvelle chaufferie au Groupe Scolaire JY Cousteau**

#### a) – **Contrat de commodat**

Suite aux travaux du passage au gaz de la chaufferie du groupe scolaire Jacques Yves Cousteau, du presbytère et du Collège Louis Armand, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer un contrat de commodat avec la société ELYO.

#### b) – **Contrat d’abonnement**

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer un nouveau contrat d’abonnement avec la société ELYO pour les bâtiments précités.

### **POINT 13 – Vente de l’immeuble 106 rue Principale**

Le conseil municipal décide la vente de l’immeuble 106 rue Principale.

-----

## **FÊTES ET CULTURE**

### **POINT 14 – Fêtes du 2<sup>ème</sup> semestre 2006**

Le conseil municipal entérine le programme des fêtes du 2<sup>ème</sup> semestre 2006 tel que proposé par la commission Culture et Fêtes.

### **POINT 15 – Bibliothèque municipale**

#### **a) – Spectacle Lire en Fête**

Le conseil municipal décide l'organisation du spectacle Lire en Fête et la prise en charge les dépenses y afférentes.

#### **b) – Gratification de fin d'année au personnel bénévole**

Le conseil municipal décide d'allouer la gratification annuelle au personnel bénévole de la Bibliothèque Municipale lors d'un vin d'honneur.

-----

## **AFFAIRES SCOLAIRES – POLITIQUE DE LA VILLE**

### **POINT 16 – Fonds de participation des habitants**

Le conseil municipal décide de reconduire le fonds de participation des habitants qui est à verser sous forme de subvention à l'ASBH.

### **POINT 17 – Contrat Jeunesse et Sports 2006**

Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat Jeunesse et Sports 2006 avec la Direction Départementale en vue de mener à terme les actions prévues.

-----

## **FINANCES**

### **POINT 18 – Décisions modificatives**

Le conseil municipal décide diverses décisions modificatives.

### **POINT 19 – Demandes de subvention**

Le conseil municipal décide de verser des subventions au Collège Louis Armand, à l'OMSC et à l'AOC Echecs.

### **POINT 20 – Acceptation de sommes**

Le conseil municipal décide d'accepter le versement de diverses sommes émanant de remboursements de sinistres par les assurances.

**POINT 21 – Autorisation à ester en justice**

Le conseil municipal autoriser Monsieur le Maire à ester en justice dans l'affaire opposant la commune à M. MENTRE.

**POINT 22 – Loyers logements et garage communaux**

Le conseil municipal fixe divers montants de loyers tant d'un logement communal que de garages.

**POINT 23 – Chasse communale – nomination d'un estimateur pour les dégâts de gibier**

Le conseil municipal décide de nommer M. FELLINGER Paul en tant qu'estimateur pour les dégâts du gibier sur terrains agricoles uniquement.

**POINT 24 – Avenant au bail avec le Tennis Club**

Le conseil municipal décide de demander la modification du bail du Tennis Club.

**POINT 25 – Subvention au CCAS**

Le conseil municipal décide de verser une subvention complémentaire au CCAS.

**POINT 26 – Mise à disposition d'agents**

Le conseil municipal décide la mise à disposition d'agents tant au service d'Assainissement, qu'au CCAS, à la Régie municipale de Services Funéraires et à la Régie Municipale de Vidéocommunication.

**Point supplémentaire**

**POINT 27 – Régularisation Foncière**

Le conseil municipal décide de céder la partie du terrain à Monsieur SPOHR René, suite à une erreur d'inscription au livre foncier.

Petite-Rosselle, le 16 octobre 2006

Le Maire :